

CHAPITRE 1 : MIXITÉ ET FÉMINISATION DU SPORT

La question de la féminisation du sport paraît pertinente pour aborder le sujet de la mixité. En effet, appréhender le processus de féminisation du sport permet de mettre en lumière son caractère masculin historique, ainsi que son rapport aux femmes et au féminin. Choisir la féminisation comme entrée dans la mixité – et non pas le sport masculin traditionnel – nous amène à interroger directement les discours et attentes autour de la place des femmes dans le sport. Si l'intégration des femmes dans le champ du sport aurait pu conduire à de la mixité, elle a donné naissance à un processus de féminisation, avec un sport féminin en marge du sport masculin.

I – Histoire de la féminisation du sport

Avant même de parler de sport féminin, les pratiques féminines émergent au sein d'une éducation sportive. L'inscription féminine dans le sport est ainsi d'abord pensée en terme de santé, par ailleurs de façon contradictoire ; maternité, santé, mœurs, féminité sont tour à tour convoqués, parfois sous couvert d'une bonne intention et sous l'égide de la médecine, mais finalement toujours dans un procédé de contrainte. Selon Boltanski, le sport - de même que la médecine - fait partie des cultures somatiques, et apparaît comme un dispositif central de ce que Foucault nomme le gouvernement des corps. Cette logique de santé publique est une manifestation d'un bio-pouvoir masculin, qui engendre une domination au nom de la physiologie et de la morale. Les discours n'égalisant pas hommes et femmes, les attentes diffèrent, ce qui produit des effets sur l'organisation sportive. Les évolutions à la fin du XIXème siècle et dans la première moitié du XXème siècle sont à ce titre éclairantes.

A – Émergence d'une pratique féminine

En Europe, avec la diffusion des idées des Lumières et la volonté croissante de développer l'éducation, de nouvelles conceptions pédagogiques émergent au XIXème siècle dans lesquelles le corps, la santé et l'éducation physique ont une part importante. À cette période, les regards médicaux et anthropologiques jouent un rôle essentiel dans les discussions sur l'éducation physique des filles et des femmes, les discours étant portés sur la maternité. Leur santé, dont la nature fragile est supposée, est alors utilisée de manière contradictoire. D'une part, à cause de leur faiblesse certains exercices voir l'ensemble de l'éducation physique représentent un potentiel danger, mais d'autre part elles ont justement besoin d'un renfort de leur corps, afin notamment d'améliorer leur capacité à enfanter. Leur santé n'est pas tant affichée comme un but en soi, que comme un moyen de servir la nation (Pfsiter, 2006). C'est donc au sein d'une logique de santé publique qu'émerge une pratique sportive féminine. C'est là un élément fondamental : la pratique sportive féminine n'est pas engendrée par le sport traditionnel masculin, c'est à dire pas une expansion logique du sport classique. Au contraire, elle témoigne du poids historique du genre dans le sport.

Les travaux de l'historienne allemande Mareike König montrent que dans les sociétés occidentales européennes la condition féminine commence à évoluer avec les changements socio-économiques de la seconde moitié du XIXème siècle. À cette période, l'industrialisation croissante procure alors des emplois aux femmes qui doivent faire preuve de plus en plus d'endurance et de

résistance. Ainsi, en avançant des raisons de santé et d'éducation, le mouvement féministe naissant revendique l'ouverture des pratiques sportives aux femmes. En Allemagne par exemple, on observe à partir de 1880 un intérêt croissant des femmes et des jeunes filles pour le sport, et à partir de 1894, la culture physique devient obligatoire dans les programmes éducatifs féminins. Le processus de féminisation est enclenché.

La manifestation la plus éloquente de ces transformations sociétales est l'apparition de mouvements gymniques en Europe. En Allemagne, dans le discours des philanthropes tel que Johan Christoph Friedrich GutsMuths, la santé est centrale et définie non comme un besoin individuel, mais comme un élément essentiel de la société. Friedrich Ludwig Jahn, un éducateur allemand, fonda le Turnen, mouvement de gymnastique dont « les valeurs, normes, intentions et principes, de même que ses conceptions du corps et de la manière d'un user diffèrent fondamentalement de la gymnastique et des sports modernes » (Pfister, 2006 : 51). Natalia Bazoge souligne qu'en France également les sociétés gymniques ont un développement considérable entre 1870 et 1914, avec pour mission d'effectuer le relais entre l'éducation physique scolaire et l'armée (si au début du XXème siècle la gymnastique d'entretien est quasi exclusivement masculine, en 1976, les femmes représentent 89,5% des licenciés de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire). En effet, là encore les premiers discours scientifiques et médicaux instaurent une division sexuée des gymnastiques d'entretien, basée sur une prétendue faiblesse féminine qui marginalise ainsi les femmes. Les mouvements gymniques sont à ce titre des exemples intéressants puisqu'ils sont un des premiers lieux de la féminisation des pratiques physiques, mais axés sur l'éducation et non pas sur la dimension sportive.

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, les médecins poursuivent leur campagne en faveur d'une « conception gynécologique » de l'activité physique des femmes, prônant « une éducation physique adaptée et respectueuses des lois physiologiques pour protéger et renforcer les organes utérins » (Bazoge, 2006 : 200). Dans ce contexte, Georges Hébert est le premier auteur à envisager les faiblesses physiques des filles et des femmes comme le résultat d'un processus culturel interdisant tout entraînement. Il proposa une application mixte des exercices de la méthode utilisée pour les garçons, en extérieur, avec des situations athlétiques, et où sont mobilisées des qualités morales telles que la volonté, le courage, qui renvoient aux codes de la masculinité : de fait, cette expérience sera assez isolée et objet de critiques (Bazoge, 2006). Dans leurs objectifs et organisations, il est impensable que les activités physiques et sportives puissent se réaliser indistinctement pour les hommes et les femmes.

Dès l'émergence de la pratique féminine, on relève aussi une différenciation de classes. Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les femmes ne sont pas acceptées comme membre à part entière dans les clubs sportifs en général bourgeois. Ainsi, de nombreuses femmes se rassemblent dans des associations sportives indépendantes (telles que les associations ouvrières), où elles y pratiquent des jeux sportifs traditionnels, telles que des épreuves d'athlétisme, et une variante « édulcorée » du football voit même le jour vers 1900 dans le cadre de la culture physique féminine, sans viser à la performance ou à la compétition (König, 2006). Mais la question de classe sociale va plus loin que les modalités d'organisation.

En effet, les pratiques sportives évoluent graduellement à la fin du XIXème, le sport moderne se diffuse d'Angleterre avec ses principes propres à la société industrielle : rationalisation et instrumentalisation du corps, compétition, valorisation de la performance, etc. Au tournant du siècle, les sports, notamment l'athlétisme et le football, attirent un nombre croissant d'adhérents hommes. Cependant, l'orientation vers la compétition autant que l'intérêt pour la préservation de la santé, de la beauté et de la morale, limitent la participation des femmes (sans compter les contraintes telles que la question des vêtements). Pendant cette période, les femmes sont tolérées dans des activités « féminines » (comme la gymnastique) ou propres aux classes supérieures. En effet, la bourgeoisie et les activités sportives bourgeoises laissent une place relative aux femmes : on peut mentionner la natation (à l'écart des hommes), le ski, l'équitation ou le tennis ; même si de rares femmes se sont aventurés ailleurs de manière marginale (par exemple l'alpinisme). La question de la classe affecte directement le choix de la pratique sportive.

Dans les années 1920, les femmes ont conquis des droits politiques. Les activités physiques sont perçues comme hygiéniques pour les filles et les femmes, comme pour les garçons et les hommes. En Allemagne, plus d'un million de femmes pratiquent alors la gymnastique, mais aussi le Turnen évoqué précédemment, ou encore la danse. De plus, malgré des résistances, la participation des femmes dans les compétitions n'est plus taboue. La Fédération Internationale du sport féminin a même réussi à les faire admettre aux Jeux Olympiques de 1928 dans des activités aussi masculines que l'athlétisme (Pfister, 2006).

Le début du court XXème siècle, pour reprendre l'expression de l'historien Eric Hobsbawm, marque un changement dans le champ du sport féminin, sous l'influence de l'émergence de pouvoirs politiques extrêmes. La physiologie et la santé maternelle restent en filigrane les arguments principaux des positions politiques, mais les nouveaux pouvoirs vont aussi fortement s'appuyer sur une question de morale, ainsi que sur la volonté de créer un modèle de féminité au service de la patrie. S'il ne s'agit pas de phénomènes nouveaux, le prisme des régimes totalitaires européens au XXème siècle est utile pour mettre en lumière des procédés répandus mais parfois ignorés.

B – Discours sportifs différenciés

Hommes et femmes ont d'emblée été sujets à des discours sportifs distincts, en prolongation de la problématique de la santé du corps maternel, se dessine la question d'une féminité – sujet toujours d'actualité aujourd'hui. Le cas de l'Italie fasciste est éclairant sur le rôle des idéologies politiques dans la construction de la féminité, qui dépassent les simples discours médicaux de préservations et de privations analysés jusque-là. À la fin du XIX^{ème} siècle, la gymnastique est considérée avant tout comme un remède au mauvais état de la santé publique : il est alors question du sport comme moyen d'améliorer la capacité reproductrice des femmes, la beauté des corps n'est pas le sujet, au contraire le sport classique pourrait la malmener. Il a alors été question à cette période de mettre en place une gymnastique féminine qui sans nuire à la beauté et à la grâce, favorise la santé, la robustesse, le courage et prépare de bonnes mères éducatrices. La première compétition officielle de gymnastique réservée aux femmes fut organisée en 1908, à Milan (avec une sous-représentation du Sud de l'Italie, plus conservatrice sur ces questions). Dans les régions les plus avancées du pays, des pionnières se lancent également dans des activités sportives considérées comme « masculines » telles que le vélo, l'athlétisme ou l'alpinisme.

Malgré un ralentissement dû à la Première Guerre Mondiale qui arrête en Italie le développement de toutes les activités qui n'ont pas pour fin directe le conflit, les Italiennes créent à Milan en 1923 la Fédération italienne d'athlétisme féminin (à l'instar des athlètes françaises qui avec Alice Milliat, ont fondé la Fédération sportive féminine internationale). La même année, toujours à Milan qui est considérée comme la capitale du sport, se tient le premier championnat d'athlétisme réservé aux femmes. Mais, « en 1930, le Grand Conseil confie à la Fédération italienne des médecins du sport la tâche de se prononcer sur la délicate question du sport féminin. Après un débat animé qui voit les médecins se diviser sur la question, le point de vue moral l'emporte : on décide de lier une fois de plus le corps des femmes à la fonction prioritaire de la maternité et de donner au sport féminin, bien qu'il soit entré dans les mœurs, des limites étroites, en donnant ainsi des gages au conservatisme rural et catholique sur lequel repose le consensus envers le régime » (Gori, 2006 : 102). En Allemagne, la prise du pouvoir par les nazis marque aussi un coup d'arrêt du sport féminin – le football jugé trop masculin est par exemple interdit aux femmes – et la maternité est érigée en devoir national prioritaire. Néanmoins l'exercice physique et le sport (natation, athlétisme) sont toutefois favorisés, afin de créer un nouveau type féminin, celui de la femme aryenne, forte et saine (König, 2006). Sur ce point, le controversé documentaire de propagande « Les Dieux du Stade » (dont le titre original est *Olympia*) divisé en deux parties : « La Fête des Peuples » et « La Fête de la

Beauté », réalisé par la réalisatrice Leni Riefenstahl est éloquent. Cette œuvre monumentale, qui annonce la télévision et le spectacle sportif moderne (y compris dans une dimension formelle, avec son usage de ralenti, de même que les métaphoriques *match-cuts* présents dans la publicité moderne comme l'analyse Laurent Jullier dans son article « La postérité stylistique du Triomphe de la volonté et des Dieux du stade »), est une étape importante de la représentation et de l'esthétisation des corps sportifs. Ici, pas de sexualisation des femmes qui viendra plus tard dans le XXème siècle, mais une analogie forte avec les corps de la mythologie antique ; à noter que les athlètes non-allemands et non-blancs sont aussi bien représentés, dont le célèbre champion américain Jesse Owens. Le critique de cinéma Olivier Joyard écrit en 2003 dans *L'Équipe* que les images du film « montrent, avec un pouvoir de séduction intemporel, l'être humain comme une forme pure, défini par ses seules attitudes et ses attributs identitaires, et non par sa capacité à exister comme individu. L'eugénisme est le fond, détestable, des Dieux du stade ». De plus, une part de fiction (refaire et filmer à nouveau certaines scènes/épreuves) vient jouer avec la réalité, tout comme la réalisation (choix d'angles de vue valorisant), afin de rendre une vision fidèle au point de vue nazi sur le corps sportif.

Du point de vue de l'esthétique, l'Italie fasciste mène une campagne démographique qui, couplée aux liens entre l'Église et l'État, promeut un modèle autocratique, celui de la « vraie femme ». Elle se doit notamment d'avoir des formes plutôt arrondies conformes à des standards esthétiques anciens, dans la mesure où beaucoup estiment qu'un tel corps renforce la fécondité. Cependant, Gigliola Gori souligne que « la campagne de promotion de la « graisse féminine » est en contradiction avec les objectifs des institutions d'État pour la jeunesse, qui éduquent les filles avec des corps sains et toniques, en utilisant aussi des magazines spécialisés ». Cette position politique va s'affirmer au début des années 1940 après des années de débat (Gori, 2006 : 108).

Toutefois, les modèles féminins liés à l'activité sportive ne sont pas apparus au XXème siècle. Catherine Louveau a notamment montré que des pratiques ne nuisant pas « à la grâce féminine » deviennent des passe-temps de « bourgeoises potiches » au siècle précédent : ces activités sont mondaines plus que sportives. De plus, leurs tenues ont un fort rôle esthétique et sont au cœur des rubriques mondaines de la presse : « on y trouve l'occasion de montrer son costume, geste ostentatoire d'une pratique de classe plus que d'une pratique sportive » (Louveau, 2006 : 125).

Dans son ouvrage « Du sexisme dans le sport », Béatrice Barbusse évoque le contrôle des comportements sportifs aujourd'hui, dont les logiques fluctuent en fonction des contextes socio-économiques, et sont parfois motivées par des doubles standards : « Alors que le pouvoir sportif ne

souhaitait pas hier qu'elles se dévêtent, même pour des raisons de fonctionnalité, aujourd'hui il exige parfois qu'elles se dénudent de plus en plus. Quand le vêtement relève de la religion, il est banni du sport par les instances dirigeantes, alors que, chez les hommes, les signes religieux auxquels se livrent certains footballeurs avant d'entrer sur un terrain devant des millions de téléspectateurs ne dérangent personne. Alors que certains sportifs (...) portent des vêtements (...) qui couvrent intégralement les bras et les jambes, des stratégies de communication et/ou de marketing élaborées par des têtes pensantes généralement masculines somment les sportives de se dénuder aux limites de la décence » (Barbusse, 2016 : 157).

Ainsi, quelque soient les objectifs, on observe des procédés de contraintes et de représentation du corps féminin et du sport au féminin. Dans le cadre d'une journée d'étude appelée « Le sport a-t-il un sexe ? » en mai 2015, la philosophe de l'autonomie Marlène Jouan réalise une communication intitulée « Le genre est un sport de combat. Judith Butler et le sport comme révélateur du corps du genre ». L'intervention s'appuie alors sur un article de Butler paru en 1998, « Les genres du sport : hyperbole ou dépassement du binarisme sexuel », qui s'inscrit dans la problématisation du corps du sport et du corps sportif, « au croisement des effets (supposés) de la nature et de ceux (déniés) de la culture ». Jouan désigne le sport comme faisant partie de ce que le Luc Boltanski nomme les « cultures somatiques », c'est à dire « des ensembles de règles et d'injonctions, d'obligations et d'interdits mais aussi de goûts et de dégoûts, relatifs aux usages du corps ». Les discours sportifs différenciés sont des manifestations de ces phénomènes, ils conditionnent et façonnent les corps. Ces processus se caractérisent par une différenciation sexuelle : ils émanent d'un pouvoir masculin et les contraintes sont avant tout envers les femmes. Dès lors, les discours d'égalité hommes-femmes dans le sport issus du pouvoir masculin sont biaisés.

II – Institutionnalisation et pouvoir masculin

L'objectif d'égalité n'aboutit pas à la mixité mais à un sport féminin qui va s'institutionnaliser aux côtés du sport masculin. Ainsi, on assiste à un doublage fédératif mais hiérarchisé ; le sport féminin reste circonscrit au sport masculin, et le pouvoir institutionnel éminemment masculin. On observe alors un échec des mixités : mixité hommes-femmes puisque ces dernières sont reléguées au second plan, mais aussi mixité sociale. En effet, malgré la volonté d'une pionnière telle qu'Alice Milliat de transcender les classes sociales, le sport féminin n'est que trop peu embrassé par les milieux populaires (Louveau, 2006). Quant aux mouvements sportifs ouvriers qui ont voulu instaurer une mixité hommes-femmes, ils ne sont que trop peu investis par les femmes, notamment en France. Développé sous l'impulsion de mouvements féminins et féministes, le sport féminin est au final institutionnalisé par le pouvoir sportif masculin. Cette institutionnalisation peut alors avoir des allures d'instrumentalisation ; le football féminin est un bon exemple du contrôle, de la récupération et du développement sportif de nombreux sports dans ce schéma (König, 2006 ; Soto, Travert, 2009).

A – Institutionnalisation masculine

En septembre dernier, à l'occasion de l'attribution des Jeux Olympiques de 2024 à la ville de Paris, on a pu voir sur scène à l'Hôtel de Ville un Pierre de Coubertin ressuscité prononçant un discours pour cette nouvelle édition dans la capitale 200 ans après celle qu'il a organisée. Pourtant, une autre figure du sport français aurait pu être mise à l'honneur, et n'a même pas le droit à une statue de la part du Comité Olympique français comme le déplore Béatrice Barbusse. Il s'agit d'Alice Milliat, opposante de Pierre de Coubertin et du CIO sur la question de la participation des femmes aux JO, qui organisa même en 1922 à Paris, soit deux ans avant lui, des Jeux Olympiques féminins.

Comme le regrette Béatrice Barbusse, « lorsque les femmes prennent leur destin en main, elles se donnent les moyens d'accéder à la pratique sportive. Dès qu'elles sont prises dans le giron masculin, la pratique féminine avance plus lentement, voire stagne » (Barbusse, 2016 : 89). Le sport féminin en tant que tel n'est pas issu d'une ouverture progressive et progressiste des clubs sportifs masculins aux femmes, mais de l'activisme de quelques pionnières, comme Milliat. Le cadre compétitif reste figé sur le modèle masculin, mais en dehors les femmes ont une marge de manœuvre plus importante pour embrasser le champ sportif, et pratiquer des activités sportives. En effet, le sport féminin connaît un essor par le bas (féminin) et une institutionnalisation par le haut (masculin), qui s'apparente parfois à une instrumentalisation par un pouvoir masculin.

Si la période 1870-1914 est communément considérée comme celle où se constitue l'essentiel du mouvement sportif associatif, ce-dernier ne concerne pas la majorité des hommes, et donc logiquement touche encore moins de femmes. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale naît un engouement pour le sport féminin : apparaissent fédérations, compétitions internationales, ainsi qu'une visibilité médiatique. Alice Milliat, pionnière reconnue du sport « pour les femmes », a oeuvré pour le développement du sport féminin. Alors qu'un tiers de ses effectifs étaient en région parisienne, elle a notamment milité pour que sa fédération fasse « une propagande utile en allant en province faire la guerre aux préjugés » (Louveau, 2006 : 130). Cependant, il faut avoir en tête que ce combat mené par Milliat et d'autres en Europe, n'a pas de résolution linéaire. En 1919 en Allemagne (alors l'une des nations de pointe dans le sport féminin, notamment en athlétisme), les autorités sportives obligent tous les clubs à ouvrir des sections féminines. Mais dans les années 50 après la période nazie déjà abordée, « c'est une époque de discrimination institutionnelle qui commence, et en même temps celle des équipes féminines « sauvages » et subversives » (König, 2006 : 188). Ainsi, le sport féminin connaît des hauts et des bas au cours du XXème siècle, les premières compétitions internationales et les championnes voient le jour tandis que les discriminations et les contraintes se perpétuent néanmoins. À la fin du siècle, la situation n'a pas fondamentalement évolué. En effet, même pendant les années 60, observées comme celles de la « civilisation du loisir », on n'observe pas de revendications pour le sport des femmes, ni dans le champ du sport ou de l'éducation physique, ni dans celui des mouvements féministes et de la recherche. Même plus tard, les avancées sont souvent liées à l'investissement personnel de figures d'exceptions, dont par exemple la joueuse de tennis Billie Jean King dans les années 70, championne et militante pour les droits des femmes (puis LGBT après son *coming out*) qui va notamment créer la *Women's Tennis Association*, toujours en activité.

Le cas du football féminin illustre très bien les processus de contrôle mis en place par les institutions, d'abord en freinant la pratique de l'extérieur, puis en l'absorbant afin de la réguler. En Angleterre par exemple, alors que les clubs masculins reprennent leur cours normal après la Première Guerre mondiale, la fédération de football interdit aux femmes de jouer en 1921, car elles constituent une concurrence indésirable. En 1955, la Fédération allemande de football (DFB) va également interdire le football féminin dans toute l'Allemagne fédérale : sous peine de sanctions, les associations se voient interdire de « fonder ou d'accueillir des sections de football féminin » (König, 2006). En France, la pratique féminine du football disparaît à partir des années 1930, et les raisons de cette brutale extinction restent assez imprécises. Pour certains auteurs, cette disparition a

pour origine une concurrence qui oppose la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France et la Fédération Française de Football Association, cette-dernière n'appréciant pas la pratique féminine (Soto, Travert, 2009).

Cependant, avec les mutations sociales des années 1960 ainsi que la tenue d'un championnat du monde de football féminin de manière officielle en Italie, les clubs européens craignent que les joueuses ne créent leurs propres associations nationales et internationales, et ne représentent une concurrence. Aussi, la DFB est contrainte de lever l'interdiction en 1970 et d'accepter le football féminin dans ses rangs afin de pouvoir le contrôler (en adaptant toutefois le temps de jeu et l'équipement). Toutefois, seuls les sports susceptibles de rapporter des médailles bénéficient d'un soutien matériel ; or comme le football féminin n'est pas une discipline olympique, il ne peut pas prétendre à des victoires internationales ni à une reconnaissance mondiale, et n'est pas subventionné (König, 2006). Aujourd'hui en Allemagne le football féminin possède un taux de croissance phénoménal qu'on n'observe dans aucun autre sport : l'équipe nationale connaît des succès et le football est le sport collectif préféré des Allemandes. Cela est notamment dû au fait que les mentalités ont évolué ainsi que les positions institutionnelles : la DFB a mis en place une politique de développement lui permettant d'avoir un championnat national prestigieux, ainsi qu'un vivier de joueuses conséquent et de qualité, à la différence par exemple de la France qui a tardé à professionnaliser la pratique.

Un autre exemple éloquent de la récupération détournée en moteur de développement du sport est la boxe française. Christine Mennesson explique que « dominée depuis la fin du XIX^{ème} siècle par les valeurs de l'académisme et de l'esthétique, la boxe française résiste mal à la montée dans les années 1980 de formes d'affrontements plus durs et moins "civilisés" (kick-boxing, full contact, boxe thaï...) » (Mennesson, 2006 : 183). Dans ce contexte, la pratique féminine apparaît rapidement comme un enjeu central pour la fédération française, les pratiquantes féminines ont alors une double utilité : renforcer le nombre de licenciés, conférer une image d'ouverture de cette boxe à différents publics (genre, âge, loisir). « Dans la lutte l'opposant "à des disciplines exotiques générant l'animalité et la violence sur les rings", la féminisation de la pratique améliore la lisibilité de la boxe française en l'euphémisant et en la légitimant moralement » (Mennesson, 2006 : 184).

La professionnalisation et l'institutionnalisation passent en partie par la place des femmes dans les fonctions et métiers du sport. Selon la sociologue Caroline Chimot on assiste en règle générale à « une double division du travail sportif. Sur le plan horizontal, plus on est proche du terrain sportif et moins on trouve de femmes. (...) Sur le plan vertical, plus on s'approche du haut de la pyramide organisationnelle et moins on trouve de femmes » (Barbusse, 2016 : 173). Ainsi en

gymnastique, grâce à un investissement dans les structures fédérales les femmes acquièrent les diplômes qui leur permettent d'accéder au statut d'animatrices de section. Elles font évoluer par ailleurs la conception gynécologique de l'activité marquant les origines de la Gymnastique Volontaire (GV), au profit d'une revendication de grâce et d'élégance (ce qui constitue un autre cadre normatif). Au niveau des postes administratifs, celles qui acceptent de prendre les premières responsabilités apparaissent comme de véritables pionnières et leur participation est facilitée par la structuration empirique du mouvement GV. En effet, le système repose sur une délégation de tâches aux pratiquantes et d'une décentralisation à l'échelle fédérale avec des relais départementaux, etc. Mais si elles sont de plus en plus présentes dans les structures locales, elles ne parviennent pas toutefois à s'imposer sur le plan fédéral : « leur taux de représentation au comité directeur de la Fédération demeure stable à partir de 1968 (33,3%). Dans les sections et comités départementaux, le travail administratif est par ailleurs souvent réalisé dans l'ombre d'un président masculin. La construction d'un territoire féminin à travers la GV, ainsi que l'émancipation de ces animatrices et dirigeantes, se réalise donc sous tutelle, même si une femme, en la personne de Nicole Dechavanne, accède pour la première fois à la présidence de la Fédération entre 1980 et 1984. La conquête du politique est le dernier bastion de l'affirmation de la masculinité au sein de cette fédération, alors même que la pratique semble définitivement acquise aux femmes » (Bazoge, 2006 : 205).

B – Échecs des mixités

Alice Milliat préside le club Fémina Sport en 1915 : les femmes fréquentant les clubs féminins, sont dans les années 1920 principalement étudiantes, même si certaines des championnes sont des docteurs en médecine ou des ingénieures par exemple. La majorité des meilleures athlètes sont alors des femmes « émancipées » : institutrice, professeure de culture physique, comptable... Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes femmes qui pratiquent différents sports au sein des clubs, réunis au sein de la Fédération des sociétés féminines sportives de France (FSFSF) fondée en 1912. On voit là un problème de classe sociale, contre lequel Milliat a lutté, souhaitant toucher et rassembler l'ensemble des femmes.

Or, depuis le début des années 1920, « le sport ouvrier naissant considère comme "mouvement sportif bourgeois" les fédérations féminines. La Fédération Sportive du Travail (FST) annonce dans son acte fondateur de 1923 un principe de mixité (contrairement au "sport bourgeois" qui sépare hommes et femmes) ; mais si l'activité physique des femmes est pensée, c'est dans une perspective militante, utilitaire » (Louveau, 2006 : 132). La mixité sociale et la mixité hommes-femmes trouvent là un point de rencontre intéressant. Dans les chiffres, cette position a finalement

peu de poids : dans les sociétés sportives ouvrières, les femmes ne comptent que pour environ 5 % des effectifs. Il faut toutefois nuancer ce type de mouvement avec ceux similaires dans les pays voisins : en 1931, la FST reconnaît qu'il n'y a pas eu de recrutement de masse pour les femmes comme en URSS, en Grande-Bretagne ou en Allemagne où les femmes représentent 15 à 18 % des membres des organisations ouvrières. Par la suite, la FSGT, apparue en 1934, prône un « sport pour tous ». On va alors « glisser de l'ouvrière à LA femme ». Mais si les principes affirmés sont égalitaires et émancipateurs, il persiste des réserves inhérentes aux mentalités de l'époque, à savoir préserver un certain esthétisme féminin, et l'importance de la famille (Louveau, 2006 : 132).

Catherine Louveau rappelle que « les données nationales examinées depuis une trentaine d'années montrent que l'accroissement de la pratique physique et sportive en France doit beaucoup à la venue des femmes. Cette augmentation quantitative tient aussi à une diversification des formes, lieux et finalités de pratique. Mais elle n'a pas pour corollaire une pénétration dans tout l'espace social pas plus qu'une indifférenciation des activités. L'enquête nationale de 1987 a montré des écarts très conséquents entre, d'une part, les femmes cadres et membres des professions intellectuelles supérieures, (9 % d'entre elles déclaraient n'avoir aucune pratique) et, d'autre part, les ouvrières et les agricultrices pour qui ces taux étaient respectivement de 43 % et de 51 %. [...] Dans tous les cas, les écarts se sont davantage atténués parmi les hommes que parmi les femmes depuis 1987 » (Louveau, 2006 : 136). Si le temps libre des femmes a pu évoluer depuis, la question centrale est celle de son usage. « Les engagements comptent en effet davantage que le temps dont on dispose : l'absence d'intérêt pour une pratique physique est d'autant plus probable que les femmes investissent prioritairement l'espace domestique et la famille ». De ce fait, la question du manque de temps apparaît plutôt comme une conséquence, que comme une cause (Louveau, 2006 : 137). Ainsi, la pratique sportive est tributaire d'une question de classe, et paradoxalement, alors que les discours lient historiquement sport féminin et corps procréateur, plus les femmes investissent la maternité moins elles sont sportives.

L'échec de la mixité hommes-femmes se lit d'abord au niveau des infrastructures. Patricia Vertinsky a notamment montré le poids des organisations spatiales du sport dans son développement. Elle prend exemple sur les installations sportives scolaires au Canada, où au début du XXème siècle les établissements faisaient si possible construire deux gymnases distincts pour les hommes et les femmes. Or, en plus de cette ségrégation, celui pour destiné aux jeunes femmes était en général plus petit et moins bien équipé, notamment au niveau de gradins pour un éventuel public. Paradoxalement, les professeures d'éducation physique ont à la fois soutenu et contesté l'exclusion des femmes de certains sites sportifs de ce type, de fait « l'espace sexué qu'était l'environnement du

gymnase féminin devint, à certains égards, un aspect intégral de la construction des corps sexués » (Vertinsky 2006 : 78). « Ainsi, les femmes payaient l'autonomie dont elles pouvaient jouir dans leur sphère séparée au prix de l'acceptation de rôles sexués rigides et polarisés » (Vertinsky, 2006 : 83).

C'est là toute l'ambiguïté et la difficulté de la séparation genrée dans le sport : espace d'autonomie, d'indépendance, ou espace d'exclusion ? Toujours avec le Canada du XXème siècle, on a un autre exemple sur ce point : dans l'Est du pays, un basket « féminin » avait été créé dans les lycées, avec un temps réduit et surtout un terrain plus petit, contraignant les joueuses à privilégier les passes aux courses. Or, ailleurs au Canada comme aux Etats-Unis, filles et garçons jouaient toujours avec les règles classiques du basket-ball : « Une fois arrivées à l'université, ces jeunes filles n'avaient guère envie de revenir à un jeu plus lent et circonscrit, et demandaient à retrouver les aspects compétitifs et vigoureux d'un sport qu'elles avaient appris à apprécier » (Vertinsky, 2006 : 84). En 1966, les professeures d'éducation physique de l'Est du Canada, qui dominaient les grandes tendances du sport féminin, renoncent au « basket-ball féminin » et adoptent le terrain de jeu masculin, sur lequel les canadiennes de l'Ouest ont joué durant des décennies.

Toutefois, il persiste au XXème et aujourd'hui encore une sexuation, quand bien même de nombreux discours s'accordent à dire que les femmes sont capables autant que les hommes à pratiquer le sport de leur choix. Catherine Louveau rappelle qu'« on a montré le rapport d'homologie avec la division sexuelle du travail professionnel et domestique. Si peu de femmes choisissent ces sports de tradition masculine, c'est aussi qu'ils ne s'accordent pas avec les catégorisations spontanées à partir desquelles hommes et femmes jugent ce qui convient ou non à une femme » (Louveau, 2006 : 136), quand elles ne se voient pas affronter une violente opposition (comme par exemple la marathonnienne Kathrine Switzer). C'est là, la genèse de l'échec de la mixité hommes-femmes, et plus généralement de la présence des femmes dans le champs du sport, ce qui engendre les inégalités structurelles, financières, et motive les discriminations politiques.

Dans une interview suite à sa nomination à la tête d'une équipe de football masculine, Corinne Diacre, ex-internationale française qui s'était reconvertie comme entraîneuse dans le football féminin avait déclaré que le passage des filles aux garçons étaient aussi le passage du monde amateur à professionnel, représentant une double difficulté. Néanmoins, elle rappelle que le plus dur est la mentalité des gens dans le milieu, sans oublier de faire référence à la portugaise Helena Costa qui avait démissionné avant même sa prise de fonction, juste avant Corinne Diacre au club de Clermont en seconde division française.

Cet échec de la mixité hommes-femmes dépasse le terrain et la pratique sportive en elle-même, affectant aussi le pouvoir décisionnel au niveau institutionnel. En effet, l'analyse des représentations de l'activité des femmes dirigeantes par exemple, permet de mettre en lumière la production d'un discours sur les dispositions et aptitudes féminines, qui va servir de cadre à l'exercice féminin des postes de direction. Malgré le passage d'un champ « corporel » à un champ « intellectuel », la sexuation est persistante. On constate une différenciation des aptitudes dans les représentations des dirigeants autant que des dirigeantes : il y aurait la vision partagée d'un management au masculin et un management au féminin. « La définition de l'agir managérial (par les acteurs) se construit en effet symboliquement sur l'opposition entre le pôle féminin et le pôle masculin. D'un côté (féminin), le souci de l'autre, l'égalité, la collaboration, de l'autre (masculin), le souci de soi et de sa carrière, la subordination et la hiérarchie. Ce sont les présupposés du sens commun qui s'expriment ici : l'homme égoïste, attiré par l'abstraction et attaché au pouvoir *versus* la femme altruiste, attachée aux tâches concrètes et inattentive au pouvoir » (Chantelat, Bayle, Ferrand, 2004 : 149).

Or, avec les évolutions sociétales, le « management traditionnel » a été remis en question, et d'autres types d'agir managérial ont vu le jour, légitimant ainsi certaines aptitudes jusque là dévalorisées telles que l'altruisme. On peut comparer ce processus avec le cas des femmes pasteures, puisque même si elles représentent la majorité des fidèles il est extrêmement rare de les voir occuper des postes officiels influents dans la hiérarchie ecclésiale. Emir Mahieddin a abordé l'exception de l'une d'entre elles, qui selon lui incarne la « féminisation » des comportements : « Il y a quarante ans, me disent certains responsables de l'Église, on cherchait des pasteurs capables de faire montre d'autorité et de donner des ordres. Aujourd'hui, les qualités que les fidèles apprécient chez un pasteur seraient plutôt associées à la « féminité » dans le modèle normatif des genres masculin et féminin en vigueur : l'écoute, la douceur et la compassion » (Mahieddin, 2016 : 429). Ainsi, les femmes peuvent participer au renouvellement du fonctionnement des organisations sportives en y apportant des aptitudes peu présentes dans le management traditionnel, mais sont alors perçues de manière réductrice puisqu'on attend d'elles une fraîcheur qui fait défaut au système en place et ont parfois l'impression de servir de faire-valoir. De plus, si les femmes sont présupposées plus humaines et donc prédisposées à réussir dans un management de type coopératif, la sensibilité émotionnelle qu'on leur prête serait en même temps un obstacle à l'adaptation des femmes aux postes à hautes responsabilités, « c'est-à-dire des postes dans lesquels il y aurait, d'une part, des *risques* à prendre en termes de décisions stratégiques [...] d'autre part, besoin de faire preuve *d'autorité* dans les négociations impliquant la maîtrise des rapports de force (internes ou externes). Mais, au niveau des représentations, cette inadaptation féminine à l'exercice du pouvoir

est renforcée parce qu'on prête aux femmes un moindre besoin, voire l'absence de besoin pour cette forme d'activité sociale » (Chantelat, Bayle, Ferrand, 2004 : 153-154). De ce fait, les femmes sont perçues comme adaptées aux postes fonctionnels, à gérer les équipes, mais inadaptées à l'exercice du pouvoir au niveau stratégique. Ainsi, « il y a à la fois *transformation* dans la traduction « représentationnelle » entre dispositions et aptitudes et *permanence* de l'opposition entre dispositions (générales) féminines et masculines, perçues comme naturelles. On assiste donc à un *déplacement* des représentations de la division sexuelle du travail managérial et non à une remise en cause de la distribution asymétrique de l'exercice du pouvoir entre les hommes et les femmes. La mixité des fonctions de direction ne se traduit pas *ipso facto* par un partage du pouvoir » (Chantelat, Bayle, Ferrand, 2004 : 156).

Les femmes investissent certes le sport - sur et hors du terrain - mais encore faut-il voir quels sont les espaces où elles sont présentes, quel poids elles y occupent et quels rapports de genre y sont entretenus. L'étude des normaliennes en sciences du sport et éducation physique par Carine Énard et Catherine Louveau a mis en lumière des parcours paradoxaux, entre transgression et reproduction des normes de genre. Leur enquête a montré l'intériorisation d'un sentiment d'infériorité - alors même qu'elles disposaient, objectivement, d'un capital scolaire et sportif plus élevé que les garçons – qui influe les choix de vie, d'orientation scolaire et professionnelle des normaliennes (Énard, Louveau, 2016).

Ainsi, traiter la féminisation du sport fut éloquent pour questionner la présence des femmes et la mixité dans cet objet. Dès son apparition, l'inscription féminine dans le sport est pensée différemment de celle des hommes, en étant influencée par la médecine et instrumentalisée par la politique. De plus, si elle se développe, c'est en marge du sport masculin traditionnel, à travers un processus ascendant du pouvoir masculin. Son institutionnalisation renvoie paradoxalement à une mise à l'écart qui témoigne d'une hiérarchisation profonde. La mixité permet alors d'étudier un autre processus, à savoir l'infériorisation de la performance féminine.

CHAPITRE 2 : MIXITÉ ET INFÉRIORISATION DE LA PERFORMANCE FÉMININE

La hiérarchisation qui s'opère entre sport masculin et sport féminin est plus précisément une infériorisation de la performance féminine. Le sport est non seulement pensé comme espace masculin, mais les présences et actes féminins y sont dépréciés. Il est alors intéressant de constater que ce processus n'est pas homogène selon les sports certes, mais aussi selon les contextes (compétitivité, âges). À la fois l'injonction à la performance promeut l'idée d'une infériorité de la performance féminine, mais celle-ci est conditionnée - dans les discours et les structures - à être au second plan de la performance masculine. Cette-dernière s'inscrivant dans le registre d'une masculinité hégémonique. Ainsi, dans certains cas, les jeunes sportives vont même jusqu'à développer une « contre-identité » de genre afin de se réaliser dans leur sport (Mennesson, 2005), et les athlètes homosexuel·le·s sont positionné·e·s dans une situation singulière comme l'a montré Liotard.